

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Alexandre Rydlo - Quelles sont les conséquences du nouveau concept de stationnement de l'armée sur l'avenir de l'Académie de police du Chablais ?

Rappel

Le Département fédéral de la défense a mis en consultation en novembre 2013 son nouveau concept de stationnement. Ce concept montre, sur la base des exigences politiques et économiques liées au projet de développement de l'armée (DEVA), quel type d'utilisation est envisagée pour les différents emplacements, et quels sont ceux qui devront être abandonnés.

Concernant notre canton, sont prévus le maintien des places d'armes de Bière, Chamblon et Payerne, et l'abandon des places d'armes de Moudon et Saint-Maurice/Lavey. L'abandon de la base aérienne de Sion dans le canton du Valais, avec pour conséquence le déplacement de certaines escadrilles sur la base aérienne de Payerne, touche aussi notre canton.

Les cantons ont pu prendre position sur le concept de stationnement jusqu'à la fin janvier 2014. Le Conseil fédéral a ensuite pris connaissance de la version définitive le 03.09.2014, lors du traitement du message relatif au développement de l'armée.

Si les abandons de la place d'armes de Moudon et de l'aérodrome de Sion sont, avec raison, fortement critiqués par notre canton, force est de constater que l'abandon des installations militaires de Lavey et le regroupement de l'état-major et de l'ensemble des écoles et stages de formation de la Sécurité militaire sur la place d'armes de Sion n'a pas fait beaucoup discuter.

Ce regroupement, sur un seul site, s'il est logique du point de vue de la formation et de l'efficacité, semble néanmoins remettre en question la formation commune que suivent actuellement les aspirants policiers civils, vaudois et valaisans, et les aspirants policiers militaires de l'Académie de police du Chablais. Ajouté à cela le fait que la Sécurité militaire souhaiterait apparemment dénoncer l'accord qui la lie à l'Académie de police du Chablais.

Aussi je pose la question simple suivante au Conseil d'Etat.

Quelles sont les conséquences du nouveau concept de stationnement de l'armée, en particulier la fermeture des installations militaires de Lavey et le regroupement sur la place d'armes de Sion de l'état-major et de l'ensemble des écoles et stages de formation de la sécurité militaire, sur l'avenir de l'Académie de police du Chablais ?

Réponse du Conseil d'Etat

Pour l'heure, ces nouvelles dispositions n'ont pas d'incidence sur l'activité de l'Académie de police. En effet, le 10 février 2014, le partenariat liant les cantons de Vaud et de Valais avec la Confédération a été prolongé jusqu'en 2019. Les prestations fournies par l'Académie en terme de formation des aspirants de la sécurité militaire restent ainsi en vigueur.

Par ailleurs, comme annoncé publiquement lors d'une conférence de presse tenue le 8 décembre 2014, un partenariat tripartite a été signé entre les cantons de Vaud, Valais et Genève pour la formation des aspirants genevois à l'Académie de police de Savatan dès 2016. Ce faisant, 85% des policiers romands seront formés sur le site de Savatan. Il s'agit d'une première étape pouvant, à terme, mener à la création d'une école de police romande unique. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat n'exclut pas à l'avenir un éventuel déplacement de l'Académie de police sur un autre site pouvant répondre aux besoins d'agrandissement. Ceci dépendra toutefois d'un nombre important d'autres facteurs inconnus à l'heure actuelle pour le canton de Vaud et qui devront faire l'objet d'un suivi attentif.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 février 2015.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean